

Permanence de 4 mars 2021 de 15h à 18h30

- Casier C2 - de D. Nessel-Dichal
Le Robiquette remis le 25/02/21

R3
Tenir compte d'un projet d'habitation dans les prochaines années de plusieurs lots d'habitation dans la Zone UC.
(4 à 5 lots).

- Tenir compte des nuisances sonores dans le Lotissement
1 AVE. (LE Tertre)
Bertrand Dine'

R4
Je souhaite que le bâtiment en pierre à l'est
de ma maison d'habitation change de destination
Bâtiment entaillé en annexe.

DOORDAIN Remy

R5
Anne et Pierrick OR7.

en raison de la géographie de l'implantation du Secteur
du Tertre, en effet nous avons remarqué que les nuisances
sonores risquent d'être importantes. Nous ~~avons remarqué~~
OR

C3 Courrier de D. AUBAULT lot 2
vers Ce 4 Mars 2021.
36
5 Pays t'années.
le 11/3/2021

~~DF~~

(R6) cette partie ne ne parait pas constructive

Exposée Nord, comment respecter les nouvelles Normes de construction (zéro consommation). De plus 40 lot ce risque de faire beaucoup de bruit. Habitent au 16 Rue du Vallon Fleuri nous entendons tout ce qui se passe en face.

Merci

Patrice D'Houx

~~DF~~

(R7) Mr DURANTÉ Patrick

Le projet d'implantation sera très gênant pour notre habitation actuelle.

D'importantes nuisances sonores sont évitables. Nous avons constaté ce phénomène lorsque la maison au dessus était habitée (abaissement des vitres, bandeaux à gazes etc...)

De plus, l'environnement sera profondément modifié, nous perdons le cadre qui fait le charme de cette commune.

En espérant que ce projet ne verra pas le jour.
cordialement.

P.B.

M^r Pannier Pascal

Dégradation du cadre de vie à Montreuil -
Nuisances sonores et visuelles importantes liées
à la morphologie du vallon.

Au verso obs R4

1/750 e

